

1ÈRE ÉDITION DU CONCOURS D'ÉCRITURE « AU-DELA DES LIGNES » AU SEIN D'ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES : du 1^{er} janvier au 30 juin 2016



La Fondation M6 et l'Education Nationale ont lancé, avec la Direction Interrégionale de Lille et des détenus de la maison d'arrêt d'Arras, leur 1^{er} concours d'écriture dans des établissements pénitentiaires. Ce concours a pour objectif de favoriser la réinsertion des personnes détenues en luttant contre l'illettrisme et la récidive. Cette 1^{ère} édition a pour thème les « souvenirs de jeunesse ».

Avec 35% de personnes en grande difficulté de lecture dans les prisons françaises (11% en situation d'illettrisme), la mobilisation autour de l'illettrisme est devenue un enjeu majeur de la lutte contre la récidive. À travers des ateliers d'écriture, encadrés par des enseignants de l'Education Nationale dans plus de 12 établissements pénitentiaires, des personnes détenues (hommes, femmes et mineurs) sont amenées à découvrir ou à redécouvrir le plaisir de lire et d'écrire.

À l'issue de ces ateliers, les détenus devront rédiger un texte qui sera soumis à un jury, composé de 16 membres issus de l'Education Nationale, l'Administration Pénitentiaire, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) ainsi que 13 personnes de la société civile : Isabelle Monnin (*écrivain*), Maxime Chattam (*romancier*), Rachid Santaki (*romancier-scénariste*), Jonathan Curiel (*romancier-Directeur Général de Paris Première*) Pierre Notte (*auteur dramatique-metteur en scène*), Eric Naulleau (*critique-animateur Ça Balance à Paris*), Matthieu Delaporte et Alexandre de la Patellière (*scénaristes-réalisateurs*), Nathalie Renoux (*journaliste M6-marraine Fondation M6*), Vincent Mongaillard (*journaliste Le Parisien*), Elsa Guiol (*journaliste Marie-Claire*), Laure Saget et Alix Penent D'Izarn (*Editions Flammarion*).

Chacun des membres du jury ira à la rencontre des « apprentis écrivains » en détention avant la remise des prix. Le 30 juin 2016 au centre pénitentiaire de Sequedin, 4 prix seront décernés (3 primés chez les majeurs et un prix spécial « mineurs »). Chacun des lauréats pourra bénéficier à la sortie, d'un accompagnement pour prolonger son apprentissage de la langue française.

En choisissant de donner la plume à ceux qui ne la prennent jamais, le concours « Au-delà des lignes » veut activement lutter contre l'exclusion des personnes détenues en situation d'illettrisme.

À propos de la Fondation M6 :

La Fondation du Groupe M6 a été lancée en janvier 2010, avec l'objectif de contribuer concrètement et quotidiennement à la réinsertion des détenus. Via le développement et le financement de projets d'enseignement et de formation (ateliers de sous-titrage), d'actions culturelles et sportives, la mise à disposition de collaborateurs désireux de transmettre et de partager leur savoir-faire, elle œuvre à valoriser le temps passé en détention pour qu'il soit un moment de réflexion, de reconstruction et de préparation à la réinsertion.

À propos de l'Unité Pédagogique inter-Régionale :

La formation initiale, service de l'Education nationale, a toute sa place au sein des établissements pénitentiaires. Implantées au sein de la détention, les Unités Locales d'Enseignement offrent, en priorité aux détenus mineurs, un enseignement qui vise à leur redonner le goût d'apprendre pour les aider à se projeter et à se construire un projet professionnel en vue d'une poursuite de formation dans le milieu ordinaire. Deuxième priorité permettre aux trop nombreuses personnes souffrant d'illettrisme de sortir de cet état, pour cela 10 heures d'enseignement leur sont proposées par semaine. Il s'agit de développer tout type de pédagogie et d'action permettant de débloquer ce type de situation, parmi celle-ci l'organisation d'un concours d'écriture en partenariat avec la Fondation M6. Enfin pour de moins nombreuses personnes il s'agit de permettre de préparer une entrée en formation professionnelle ou grâce à un partenariat avec les universités d'assurer les enseignements pour le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, voire la Licence ou le Master.

À propos de l'Administration Pénitentiaire :

Les actions culturelles en milieu pénitentiaire, comme dans le cadre du concours d'écriture "Au-delà des lignes", sont organisées par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), en lien avec les chefs d'établissement pénitentiaire. Chaque année, et dans l'ensemble des établissements français, ils investissent une grande variété de champs artistiques, en partenariat avec des structures culturelles à portées locale, régionale ou nationale. Ces projets s'inscrivent dans les missions de prévention de la récidive et de réinsertion confiées à l'administration pénitentiaire.

Contacts

Communication Groupe M6 : Adélaïde Stella – adelaide.stella@m6.fr - 01 41 92 61 36

Direction de l'administration pénitentiaire : Eymeric Sudreau - eymeric.sudreau@justice.gouv.fr - 01 70 22 80 28